

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE MAREST-SUR-MATZ  
Département de l'Oise  
Séance ordinaire du 26/11/2024 à 19h**

Nombre de membres  
- effectif légal 11  
- en exercice 11  
- présents : 10  
- pouvoirs : 01  
- suffrages exprimés : 10

Date de convocation  
19/11/2024

Date d'affichage  
19/11/2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE.

Présents : M. Christian LÉPINE, M. Didier BOURDON, M. Dany GOBET, M. Gérald LEGRAND, Mme France DANGRÉAUX, M. Florian VERNEY, Mme Patricia DUVAL, M<sup>me</sup> Marie-Hélène VIGOGNE, M. Alain BONICHOT.

Absents(es) excusé(es) : Mme Céline MEUNIER donne pouvoir à M. Christian LÉPIN ; M. Nicolas PARÉDÈS

Secrétaire de séance : M. Dany GOBET

**6 .2024.06 : Objet : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SMOA**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

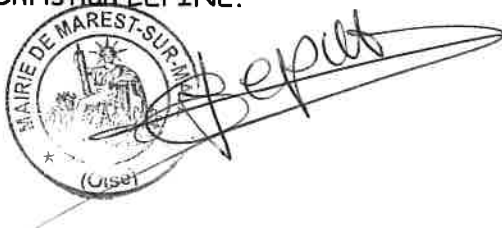
M. Didier BOURDON en qualité de représentant de la SMOA.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)